

Les services de répit

Quand on a un enfant avec un handicap,
on est parfois très fatigué.

Il y a beaucoup de choses à faire.

C'est pour ça qu'il y a des services de répit.



Les services de répit, c'est quoi ?

Ce sont des services qui aident les parents ou les proches
de personnes avec un handicap.

Par exemple :

Les services de répit peuvent s'occuper de l'enfant
avec un handicap.

Par exemple pendant un weekend.

Il y a 21 services de répit
qui reçoivent de l'argent de la Wallonie.

Il y a plusieurs types de répit :

- **le répit à domicile.**

C'est quand le service de répit vient dans la maison
de la personne avec un handicap.



- **le répit résidentiel.**

c'est quand la personne avec un handicap
sort de sa maison.

C'est pour faire une activité avec le service de répit.



- **le répit d'activités en groupe.**

C'est quand le service de répit organise une activité pour un groupe de personnes avec un handicap.

Ce sont des demi-journées.

Par exemple le matin ou l'après-midi.



Quand on a un proche avec un handicap, on a droit à des heures de répit.

Ça veut dire qu'on peut demander de l'aide des services de répit.

On va payer moins cher.



Mais il y a des chiffres à respecter.

Par exemple :

Chaque année, une personne avec un handicap peut participer à 50 activités en groupe.

La Wallonie veut changer la loi pour les services de répit.

Les ministres ont écrit un document pour changer la loi.



Ce qui va changer

La Wallonie veut augmenter les heures de répit.

Ça veut dire qu'une famille peut demander plus souvent de l'aide aux services de répit.

Par exemple : chaque année, une personne avec un handicap pourra participer à 60 activités en groupe.



Le Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap doit donner son avis.

Il doit dire s'il est d'accord ou pas avec la nouvelle loi.



Dans le Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap, il y a :

- des représentants de personnes avec un handicap
- des représentants de services qui aident les personnes avec un handicap en Wallonie.



Le Conseil se réunit plusieurs fois par an.

Le Conseil consultatif a donné son avis sur la nouvelle loi.



Le Conseil trouve que c'est très bien de changer la loi.

C'est très important d'avoir de l'aide en plus des services de répit.

Les familles ont besoin de se reposer.

